

Séances spéciales de la Chambre

Séance du 21 mai 1915

La séance est ouverte à 3 hrs p.m. par M. J. R. Genin, Président, assisté de MM. de Montgaillard, Vice Président et Pottier, Secrétaire.

M. C. E. Bonin, Consul Général de France, assiste à la séance.

M. Rampon, retenu par la maladie, s'est fait excuser.

Le procès verbal de la séance du 6 mai est lu et adopté.

CORRESPONDANCE

Depuis la dernière séance la Chambre a reçu 60 lettres et en a expédié 50. Parmi cette correspondance on remarque:

2 demandes d'adhésions de membres actifs;

12 demandes d'adhésions de membres adhérents;

3 demandes de représentants de maisons canadiennes pour les produits suivants: machines agricoles, produits alimentaires, pois secs; 1 lettre d'une maison portugaise demandant divers renseignements au sujet des débouchés possibles au Canada pour ses produits: broderie de Madère; 7 demandes de renseignements de notoriété; 1 lettre de M. Eloy Bourdette offrant ses services comme Secrétaire Archiviste de la Chambre; 2 lettres concernant litiges, divers accusés de réception.

ELECTIONS

Les membres actifs et adhérents proposés à la dernière séance sont élus à l'unanimité. M. le Président annonce ensuite à la Chambre qu'elle doit procéder à l'élection d'un Vice Président en remplacement de M. Jonas, démissionnaire. M. Chouillon propose que M. de Montgaillard, de la maison Rougier Frères, soit élu à la vice Présidence. M. de Montgaillard est élu à l'unanimité.

LOCATION DE BUREAU

M. le Président annonce à la Chambre qu'il s'est occupé de la location du petit bureau où se tenait M. Obalski.

COMMUNICATIONS

M. le Président annonce qu'il a fait des démarches auprès de la rédaction de plusieurs journaux relativement à la publication hebdomadaire des demandes de maisons françaises que la Chambre leur fera parvenir. Communication est aussi faite d'une lettre d'une maison française

désirant acheter des tissus au Canada. Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération du Commerce International, Paris, demandant à la Chambre de vouloir bien lui donner la publication nécessaire dans le "Bulletin Mensuel". Lecture est aussi donnée d'une lettre de M. le Consul général, faisant parvenir des listes destinées à être remplies par des agents français établis au Canada pouvant représenter des maisons françaises. M. le Consul Général explique le but de ces listes et demande qu'on les lui fasse parvenir à mesure qu'elles seront remplies. Lecture est donnée également d'une lettre de la Ligue Anti-allemande demandant l'adhésion de la Chambre de Commerce française à cette organisation. On décide d'envoyer l'adhésion collective de la Chambre à la Ligue et lui adresser le bulletin.

CONCURRENCE AUX PRODUITS ALLEMANDS

Au sujet de la concurrence à faire aux produits allemands, le Président donne lecture d'une lettre reçue d'une manufacture française de papiers à cigarettes. Il ajoute qu'avant la guerre il importait une quantité considérable de ces marchandises d'Autriche; il s'est adressé au commencement de la guerre à l'Office National du Commerce Extérieur qui lui a donné l'adresse de cette maison. Cette manufacture peut lui faire des prix 25% meilleur marché que les prix autrichiens tout en fournissant une marchandise supérieure et mieux présentée. Sur ses instances, cette maison n'a pas hésité à se munir de tout l'outillage moderne nécessaire, engageant ainsi une somme d'environ 25,000 francs pour la fabrication d'un article demandé par la clientèle et susceptible de vente importante. Le Président termine en disant que ce fait dénote un état d'esprit nouveau et qu'il faut renseigner le mieux possible les maisons françaises afin qu'elles puissent s'outiller convenablement pour faire face aux demandes quand les affaires reprendront.

ACHATS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AU CANADA

Plusieurs industriels se sont rendus en France et après avoir fait les démarches nécessaires, ils ont obtenu du gouvernement français des commandes importantes.

M. Chouillon propose qu'on écrive au Ministère de la Guerre pour lui demander une réponse à la lettre qui lui a été transmise par le Ministère du Commerce et de l'Industrie de façon à ce que la Chambre de Commerce sache à quoi s'en tenir sur les achats du gouvernement français au Canada et puisse dorénavant adresser à qui de droit, soit à New York ou à Paris, les industriels et négociants canadiens qui voudront être renseignés.

34-85

2203132